

ANNEXE 11 : IMPACT ACOUSTIQUE EN 2040



*Conformément à la recommandation de l'Autorité environnementale (Ae) (avis n° 2016-84 et 2016-88), et pour améliorer la lisibilité du dossier sur la thématique acoustique, cette annexe a été supprimée.*

*L'étude acoustique est désormais disponible en annexe du mémoire en réponse rédigé suite aux recommandations de l'Ae.*

*Les études acoustiques précédentes sont disponibles sur le site internet dédié au projet EOLE à l'adresse suivante :*

<http://www.rer-eole.fr/concertation-debat-public-enquetes-prealables/concertations-avant-projet/>

